

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 7 mars 2024 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêté du 31 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil et académie de Versailles)

NOR : MENH2406090A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 7 mars 2024, les dispositions de l'arrêté du 31 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil et académie de Versailles) sont modifiées comme suit :

La date de clôture des inscriptions est portée au lundi 25 mars 2024, 12 heures, heure de Paris.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le lundi 25 mars 2024 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 31 janvier 2024 précité. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le lundi 25 mars 2024, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite fixée pour la transmission du certificat médical, établi par un médecin agréé, par les candidats demandant un aménagement d'épreuves en application du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap est portée au vendredi 29 mars 2024 avant minuit.